

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
18 titulaires et 18 suppléants

Présents :
11 titulaires et 3 suppléants

Excusés/absents :
7 titulaires
- dont suppléés : 3
- dont représentés : 2
15 suppléants

Votants : 16

Date de la convocation
31 mars 2021

Numéro de la délibération
21-20

Objet de la Délibération
Modification du Règlement Intérieur à destination des Agents

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le _____
Et publication ou notification
Le _____

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Madame Mary BOURGADE, Madame Aline BRUGUIERE, Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Bruno FERRIER, Madame Marie-Françoise MAQUART, Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléante : Madame Laurence GARDET.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaire : Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Madame Myriam NESTI, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Claudine SEGERS et Monsieur Max SOULIER.

Suppléantes : Madame Hélène DEYDIER et Madame Lucie ROUSSEL

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Gaël DUPRET à Monsieur Rémi NICOLAS

Monsieur Gilles DUMAS à Madame Myriam NESTI

Vu les dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-8 du CGCT ;

Vu la délibération 17-29 en date du 14 juin 2017 relative au vote du Règlement Intérieur ;

Vu la délibération 19-16 en date du 02 juillet 2019 relative à la modification du Règlement Intérieur notamment suite à la transformation du Pays en PETR ;

Considérant la nécessité pour le syndicat mixte de revoir un certain nombre de règles, principes et nouvelles dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, il est proposé de modifier le règlement intérieur à destination des agents.

Considérant que toute modification doit être soumise au préalable à l'avis du Comité Technique – CHSCT.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Gard en date du 28 janvier 2021 ;

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
18 titulaires et 18 suppléants

Présents :
11 titulaires et 3 suppléants

Excusés/absents :
7 titulaires
- dont suppléés : 3
- dont représentés : 2
15 suppléants

Votants : 16

Date de la convocation
31 mars 2021

Numéro de la délibération
21-20

Objet de la Délibération
Modification du Règlement Intérieur à destination des Agents

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le _____
Et publication ou notification
Le _____

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS



PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le

22 AVR. 2021

Bureau du Courrier